



Mauvais controle technique

Par **Le pereplex**, le **12/10/2024** à **17:19**

Bonjour,

A la suite d'un contrôle technique le centre de contrôle a émis un avis défavorable pour défaillance majeure.

De retour chez Feu Vert j'ai validé un devis de 412 euros pour remise en conformité.

Suite à une erreur de bannette mon vehicule a été présenté en contre visite avant les réparations.

O surprise, cette fois le contrôle était favorable pour la défaillance devenue mineure !

Joie de courte durée car un bruit suspect apparait sur mon trajet de retour au domicile, après avoir récupéré le véhicule sans avoir fait les travaux. Je retourne chez Feu Vert qui constate après un examen attentif un risque de casse au niveau de la rotule de direction...

J'ai donc immédiatement fait faire les travaux de remise en état pour 517 euros.

je considère que le contrôleur technique est coupable de mise en danger d'autrui par sa négligence ou son incompétence.

Quel recours contre lui ?

Merci

Par **youris**, le **12/10/2024** à **18:25**

bonjour,

le premier contrôle technique mentionne-t-il le même défaut que celui que vous avez fait réparer ?

le premier contrôle technique avait révélé une défaillance majeure.

Salutations

Par **Le pereplex**, le **12/10/2024** à **19:12**

Bonjour

Le 1er CT et le 2e relèvent la même défaillance.

Sauf qu'au premier elle est mentionnée majeure, rendant le CT défavorable.

Au second (sans aucun travaux entre les deux) elle est dite mineure avec avis favorable.

Par **janus2fr**, le **12/10/2024** à **23:30**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien pourquoi vous avez présenté le véhicule à la contre visite sans avoir fait les réparations ?

Par **Marck.ESP**, le **13/10/2024** à **09:49**

Bonjour et bienvenue

C'est donc le centre auto qui a présenté le véhicule au second contrôle technique, par erreur, avant d'avoir fait les travaux ?

Par **Le pereplex**, le **13/10/2024** à **10:51**

C'est le centre auto qui a effectivement présenté le véhicule au second contrôle technique, par erreur, avant d'avoir fait les travaux.

Aucune cohérence chez le contrôleur.

Par **Marck.ESP**, le **14/10/2024** à **17:21**

N'oubliez pas un recours contre le contrôle technique qui avait bien décelé le problème, classé majeur ou pas.

En revanche, le centre auto pourrait faire un effort commercial.